



Cloisons - 98/48 - 2x Aquaroc® 13 - 2x Aquaroc® 13 - Hydrostil®+ M 48 - 0.40 m - EI90 - 48 dB - 3.25 m - Laine minérale*

Description

Les cloisons en plaques ciment Aquaroc® 13 sont destinées aux locaux à très forte hygrométrie. Elles sont constituées de plaques Aquaroc® 13 en ciment allégé et haute dureté. Associées aux montants Hydrostil®+ 500h, aux vis Aquaroc®, à l'enduit ProMix Aquaroc® Finish et à la bande Aquaroc® Tape 45. Elles garantissent la durabilité des ouvrages dans les locaux à très forte hygrométrie ou aux locaux exigeant une forte résistance aux chocs superficiels. Cette solution est constituée de plaque composée d'une âme en ciment allégé par des billes de PSE, haute dureté, parfaitement adaptée aux locaux à très forte hygrométrie. La plaque Aquaroc® 13 possède un carton de couleur gris et elle est classé A2-s1, d0.

Domaines d'emploi

Les cloisons Aquaroc® sont particulièrement destinées aux locaux classés EC(1) ou aux locaux exigeant une forte résistance aux chocs superficiels.

Performances

| | | |
|--|-----------------------------|--------------------------|
| Type | 98/48 | |
| Epaisseur totale de la cloison | 98 mm | |
| Nombre et type de plaques par parement | 1 ^{er} parement | 2x Aquaroc® 13 |
| | 2 ^{ème} parement | 2x Aquaroc® 13 |
| Isolation | Type | Laine minérale* |
| | Epaisseur de laine minérale | 45 mm |
| Ossature | Montant/Rail ou Cornière | Hydrostil®+ M 48 et R 48 |
| | Entraxe montant | 0,40 m |
| | Montant simple ou double | Simple |
| | Hauteurs limites | 3,25 m |
| Résistance au feu | Protection Incendie | EI90 |
| Performances acoustiques | R _A | 48 dB |
| Résistance aux chocs | | 120 J |

Justificatifs

Référence RE acoustique : AC14-26050228
 Référence PV Resistance au feu : RS13-073
 DTA/DTU : 9/15-1011_V2

Notes

Le joint-colle PU Aquaroc® peut être remplacé par de l'enduit Promix Aquaroc® Finish (2,7 kg/m²) et de la bande Aquaroc® (2,10 m/m²). Résistance au feu : Performances obtenues avec joints horizontaux protégés décalés de 2 m, et boîtiers électriques protégés. Hauteur maxi 4 m.